

**Loi fédérale sur la Formation continue : le Conseil fédéral envoie enfin un avant-projet en consultation. A nous d'agir pour que cette loi devienne une vraie chance de meilleure intégration sociale et professionnelle pour toutes et tous !**

En mai 2006, le peuple acceptait par une majorité de plus de 87 %, les articles constitutionnels sur la formation. Ce fut le coup d'envoi d'une modification en profondeur de l'ensemble des domaines de la formation au niveau national: Harmos, son concordat, le Plan d'étude romand et le « Lehrplan 21 », la formation professionnelle, la LEHE, loi sur l'Encouragement des Hautes Ecoles acceptée en septembre par le parlement. Manquent encore à l'appel le Concordat sur les bourses d'études qui tarde à être ratifié par les cantons et une loi sur la Formation continue.

Dans un monde en pleine mutation économique, dans lequel le savoir et les progrès technologiques, mais aussi les défis liés à la globalisation, à l'environnement, à l'énergie ne cessent de s'accroître, la formation tout au long de la vie prend une importance prépondérante. Encore faut-il, pour chaque individu, être en mesure de suivre des formations continues pour se donner les moyens de rester actif professionnellement. La situation actuelle de la formation continue en Suisse, « marché » estimé à plus de 5,3 milliards de francs par an, révèle une grande disparité entre :

- les personnes déjà très bien formées, souvent au niveau tertiaire, qui suivent volontairement et régulièrement de nouvelles formations (elles représentent 75% des personnes qui se forment !)
- les personnes peu formées, qui ont quelquefois perdu en partie les compétences de base au fil des années, sont plus vulnérables face au chômage et aux mutations économiques, et sont par conséquent démunies face aux offres de formation continue.

La loi cadre proposée par le Conseil fédéral, suite aux nombreuses discussions en commissions parlementaires et aux différentes interventions parlementaires, tient compte dans une certaine mesure de ces groupes cibles pour lesquels il est primordial que l'Etat (Confédération et cantons) intervienne de manière ciblée et volontariste.

Pour nous socialistes, cette loi doit être l'opportunité de rétablir un meilleur équilibre dans l'égalité des chances et de lutter avec efficacité pour l'intégration de toutes et tous dans la société actuelle, dite du savoir, et dans le monde professionnel. La mise à niveau des connaissances de base et la validation des acquis doivent devenir des piliers de cette future loi :

- Adultes n'ayant pas, pour diverses raisons, réussi une formation professionnelle directement à la sortie de l'école obligatoire,
- Personnes à l'aide sociale suite aux aléas de la vie, travailleurs peu qualifiés subissant une période de chômage, femmes souhaitant reprendre une activité professionnelle suite à la période consacrée à l'éducation de leurs enfants,
- Migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus dans notre système de formation ou sont peu formés, ...

Ce sont autant de groupes cibles pour lesquels cette loi doit apporter des possibilités de renouer avec la formation, souvent liée à une meilleure estime de soi. Toute la société sera gagnante si le défi est relevé.

Chères, chers camarades qui connaissez bien ces domaines, n'hésitez pas à répondre à la consultation, ouverte jusqu'à mi-avril 2012, votre avis sera précieux !

***Josiane Aubert, conseillère nationale VD,  
membre de la CSEC (commission science éducation culture),  
présidente de la commission science éducation culture du PSS,  
vice-présidente Travail.Suisse***

Références pour la consultation :

<http://www.evd.admin.ch/aktuell/00120/index.html?lang=fr&msg-id=42136>